



## **DIRECTIVES SUR LA PRÉSÉANCE ET L'ÉTIQUETTE POUR LA PRÉSENTATION DES DISTINCTIONS FIAP**

Afin d'améliorer encore le prestige des Distinctions FIAP et d'accroître la visibilité de la FIAP, les directives suivantes relatives à la préséance et à l'étiquette pour les cérémonies de présentation des Distinctions FIAP seront adoptées à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :

### **A) ORDRE DE PRÉSÉANCE FIAP**

L'ordre de priorité FIAP est une hiérarchie symbolique en termes de rangs de fonctions importantes pour diriger le protocole.

1. Président de la FIAP
2. Vice-présidents FIAP (2)  
(ordre de classement selon la date de nomination)
3. Secrétaire Général
4. Trésorier
5. Membres du Comité Directeur (4)  
(ordre de classement basé sur la date d'élection/nomination).
6. Directeurs des Services  
(basé sur le nom du Service par ordre alphabétique).
7. Officiers de liaison FIAP  
(basé sur le nom du pays de l'OL par ordre alphabétique).
8. Présidents des Fédérations Nationales  
(basé sur le nom de la Fédération par ordre alphabétique).

## **B) ÉTIQUETTE FIAP**

A partir du 1er février 2023, les cérémonies de remise des Distinctions FIAP ne pourront avoir lieu que lors d'événements publics dédiés à la FIAP, ou lors de réunions/événements photographiques nationaux d'importance. Il est de la seule tâche de l'Officier de Liaison FIAP (OL) d'organiser la cérémonie de présentation. Les membres du Conseil résidant dans le pays concerné doivent être notifiés/invités aux cérémonies de présentation.

La priorité et l'étiquette de la cérémonie de présentation seront les suivantes :

a) Le LO remettra personnellement le certificat et l'insigne de Distinction FIAP à l'auteur. Il peut être assisté par le Président de la Fédération Nationale.

Toutefois, les distinctions MFIAP, ESFIAP et HonEFIAP relèvent de la responsabilité du LO, ou d'un membre du Comité Directeur le cas échéant dans le pays concerné.

b) En cas d'absence soudaine de l'Officier de liaison, le Président de la Fédération Nationale peut procéder à leur présentation.

c) En présence d'un ou plusieurs membres du Comité Directeur de la FIAP, la remise des Distinctions FIAP sera de leur seule responsabilité.

d) Si un auteur n'est pas présent à l'événement, le certificat et le badge de Distinction lui seront envoyés, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une Distinction MFIAP, ESFIAP ou Hon.EFIAP, pour laquelle une deuxième présentation à une date ultérieure doit être planifié.